

## Identification d'une nouvelle proie du Busard de Maillard (*Circus maillardi*) : observation d'une capture de poisson au niveau du site de Grand-Étang sur l'île de La Réunion (Accipitriformes : Accipitridae)

DAVID MAILLOT<sup>1</sup>, STÉPHANE BARET<sup>2</sup>

1- 14 impasse des Catleyas, Pont d'Yves, 97430 LE TAMPON, La Réunion, [dme1001@hotmail.fr](mailto:dme1001@hotmail.fr)

2- 237 chemin Albert Hibon, 97430 LE TAMPON, La Réunion, [stephane.baret@reunion-parcnational.fr](mailto:stephane.baret@reunion-parcnational.fr)

**RÉSUMÉ :** Le Busard de Maillard ou Papangue, est la seule espèce nicheuse de rapace de l'île de La Réunion, dont il est endémique. Il est classé en danger d'extinction par l'IUCN. De ce fait de nombreuses actions de connaissances sont encore nécessaires afin de mettre en œuvre et au mieux les actions de conservation. Dans ce cadre, toutes informations complémentaires sur la biologie et l'écologie de cette espèce s'avèrent importantes. L'observation faite ici est donc intéressante puisqu'elle permet de confirmer que les poissons, préférentiellement de couleurs vives, font partie du régime alimentaire de ce rapace. Il sera donc important de tenir compte de cette nouvelle information, pour les sites potentiels de colonisation de l'espèce, mais aussi pour les risques d'impact sur l'oiseau dont les nouvelles sources d'empoisonnement, notamment si les rivières sont polluées.

Reçu le 27/11/2016 ; accepté le 23/04/2017

### INTRODUCTION

Le Busard de Maillard, connu localement sous le nom de Papangue (*Circus maillardi* J. Verreaux 1862) est considéré comme l'espèce de Busard, la plus menacée d'Afrique, et dont l'aire de répartition est la plus réduite (INPN 2016 ; BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2016). En effet, même si les chiffres varient du fait des méthodes de comptage non systématiques et jamais à l'échelle de l'île (e.g. CLOUET, 1978 ; CHEKE 1987 ; BARRÉ *et al.*, 1996 ; BRETAGNOLLE *et al.*, 2000 a et b), la population du Busard de Maillard est estimée à moins de 200 couples. L'espèce est classée en danger d'extinction (EN) par l'IUCN (2016). Longtemps rattachée à celle de Madagascar et des Comores (*Circus macrosceles* Newton, 1863), *Circus maillardi* est élevé au rang d'espèce à part entière suite à l'étude génétique de SIMMONS (2000) précisant une séparation des deux taxons depuis plus de 760 000 ans. *C. maillardi* est endémique de La Réunion et de Maurice. Actuellement, cette espèce est considérée comme disparu de Maurice (GRONDIN & PHILIPPE, 2011).

Du fait de sa rareté et des menaces qui pèsent sur lui, *C. maillardi* est protégé par l'Arrêté ministériel du 17 février 1989. Ainsi, de nombreuses actions de connaissances ont été entreprises depuis une vingtaine d'années, mais ces données restent encore très fragmentaires. C'est pourquoi, un plan de conservation a été récemment rédigé (GRONDIN & PHILIPPE, 2011) et un programme d'actions a été proposé pour la période 2016-2019.

Concernant le régime alimentaire de *C. maillardi*, un certain nombre de proies est précisé dans le rapport de GRONDIN & PHILIPPE (2011). Toutefois, seule une observation personnelle (V.

Grondin) signale le poisson comme proie potentielle, sans précisions complémentaires. L'observation faite ici est dans ce sens exceptionnelle. Elle permet de confirmer les poissons comme proies possibles de *C. maillardi*.

## MATÉRIELS ET MÉTHODES

### LIEU D'OBSERVATION

*C. maillardi* est essentiellement forestier, contrairement aux autres espèces de Busards. En effet, avant la dégradation et la fragmentation des habitats, l'île était recouverte en grande majorité de forêts (STRASBERG *et al.*, 2005) et *C. maillardi* chassait essentiellement en milieu forestier (GRONDIN & PHILIPPE, 2011). Depuis, il s'est réapproprié les milieux ouverts créés par l'agriculture et la disparition des milieux forestiers (GRONDIN & PHILIPPE, *loc.cit.*). Ainsi, la majorité des couples occupe aujourd'hui une large zone constituée de milieux forestiers, de friches, de fourrés, possédant un secteur impénétrable ou inaccessible pour nicher et de milieux forestiers et de zones plus ouvertes (pâturages, friches, savanes) pour la chasse (JAKUBEK *et al.*, 1997). De par sa large étendue d'eau, le site de Grand-Étang, sur la commune de Saint-Benoît, en fait ainsi une zone de présence et un lieu privilégié d'observations de l'espèce.

### MÉTHODE D'OBSERVATION ET MATÉRIEL PHOTOGRAPHIQUE

Les observations ont été faites le 30/06/2016, au niveau du site de Grand-Étang (500 m d'altitude). La période d'observation se situait entre 9h30 et 13h00. Les observations de pêche ont été réalisées à deux reprises, la première vers 11 h 30 heures, la deuxième à 11 h 55 heures. Une seule personne était présente sur le site (David Maillot), en tenue de camouflage.

L'appareil photographique utilisé : un boîtier NIKON D3100 DX ; l'objectif : AF-S NIKKOR 70-300mm 4.5 / 5.6 FX (l'objectif FX monté sur un boîtier DX voit sa focale augmentée de 1.5). Les photographies présentées sont prises avec une focale de 450 mm (300 mm sur l'objectif). L'appareil était posé sur un trépied.

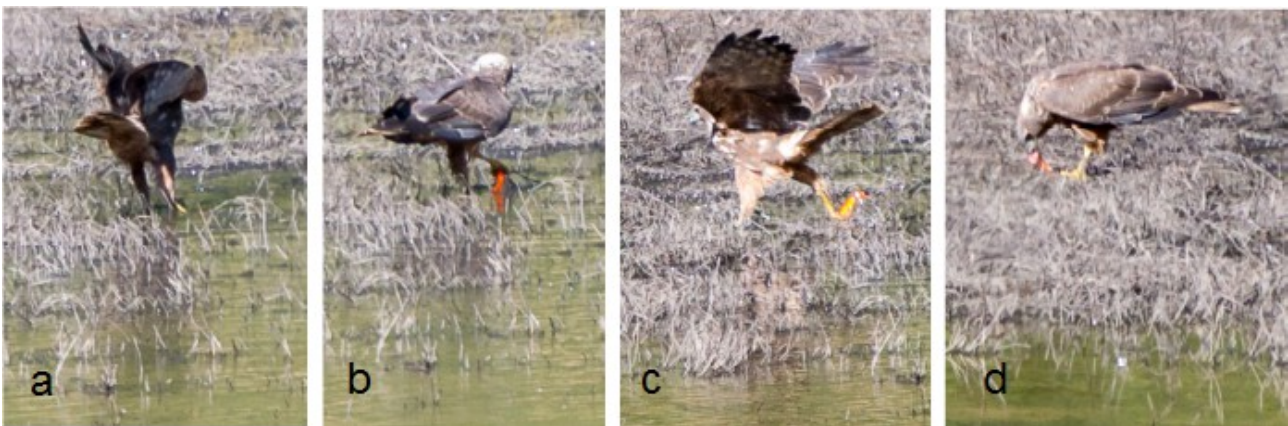


Figure 1. – *Circus maillardi* : première observation de capture et de dégustation de *Carassius auratus* (Linnaeus, 1758) (11 h 30 à 11 h 34).

## DISCUSSION

Les observations réalisées le 30/06/2016 permettent de confirmer que *Circus maillardi* peut capturer des poissons (Fig. 1 et Fig. 2). Dans le cadre de notre observation, le poisson pêché est *Carassius auratus* (Linnaeus, 1758), le Carassin doré, appelé localement Poisson Rouge ou Membrun. L'observateur a également pu se rendre compte que des dizaines de poissons se trouvaient en bordure de l'étang. La capture des poissons semble donc être favorisée puisque *C. maillardi* peut prendre appui sur le fond du plan d'eau et peut s'envoler facilement juste après la saisie, cas de la première observation, pour se poser à proximité et se nourrir.



Figure 2. – *Circus maillardi* : deuxième observation de capture et de dégustation de *Carassius auratus* (Linnaeus, 1758) (11 h 55) ; 2a à 2f : présence d'un *Tilapia* sp. de couleur foncée dans les serres du rapace.

Nos observations complètent les photographies prises à Grand-Étang, dans le cadre d'un livre dédié à cette espèce (CACERES *et al.* 2016). Une observation de pêche de *Tilapia* gueule rouge (*Tilapia* sp. - Red Florida) dans une retenue collinaire dans les hauts de Saint-Anne a également été mentionnée par P. Valade (*comm. pers.*). Ces observations confirment que la couleur rouge-orangé pourrait avoir un rôle important dans ces captures. Il semblerait toutefois que la capture de poissons plus foncés soit possible, comme *Tilapia* sp. (Fig. 2g).

Cette série d'observations est de ce fait très intéressante et permet d'apporter une indication complémentaire au régime alimentaire de *Circus maillardi*. Elle pourrait certainement être confirmée au travers de l'analyse génétique des fécès prévue dans le plan d'action 2016-2019.

Nos observations permettent de préciser de nouvelles zones potentielles de colonisation de *Circus maillardi*, en fonction de zones de présence de poissons. Elles soulèvent également la possibilité de nouveaux risques d'empoisonnement. En effet, si il y a un empoisonnement au niveau

des rivières pour la capture de poissons par braconnage, *C. maillardi* pourrait en subir les conséquences, il en est ainsi pour les rats (GRONDIN & PHILIPPE, 2011). Enfin, il ne faut pas écarter le risque de tir sur les oiseaux de la part des aquaculteurs si les oiseaux s'attaquent aux poissons d'élevage.

## BIBLIOGRAPHIE

- BARRÉ N, BARAU A, JOUANIN C., 1996. – *Oiseaux de la Réunion*. Édition du Pacifique, Paris, 207 p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2016. – *Species factsheet*: *Circus maillardi*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 19/11/2016.
- BRETAGNOLLE V., THIOLLAY J.-M. & ATTIE C., 2000a. – *Status of Reunion Marsh Harrier Circus maillardi on Réunion island*. Chancellor R.D. & BU Meyburg (eds). *Raptors at risk*. World working group on birds of Prey and Owls, Berlin and Hancock house, Blaine, WA U.S.A. : 669-676.
- BRETAGNOLLE V., GHESTEMME T., THIOLLAY J.-M. & ATTIE C., 2000b. – Distribution, population size and notes on the Réunion Marsh Harrier, *Circus maillardi maillardi*. *Journal of Raptor Research*, **34**(1): 8-17.
- CACERES S., JASMIN J.-N. & PAYET O. 2016. – *Papanges, les rapaces de La Réunion*, 220 p.
- CHEKE, A. S., 1987. – *The ecology of the surviving native land-birds of Réunion*. In : Diamond, A.W. (ed.), *Studies in Mascarene island birds* : 301-358. Cambridge University Press, Cambridge, U.K.
- CLOUET, M., 1978. – Le Busard de Maillard *Circus aeroginosus maillardi* de l'île de la Réunion. *L'Oiseau et la Revue Française d'Ornithologie*, **48** : 95-106.
- GRONDIN V. & PHILIPPE J.S., 2011. – *Plan de conservation du Busard de Maillard (Circus maillardi)*. SEOR et BIOTOPE pour la DEAL, la Région Réunion, Aérowatt et la Ville de l'Etang - Salé, 81p. (et atlas cartographique).
- INPN, 2016. – *Inventaire National du Patrimoine Naturel*, 19/11/2016. [https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/432596/tab/taxo](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/432596/tab/taxo).
- JAKUBEK G, LE CORRE M, GERDIL T, BARRÉ S & BESNARD N., 1997. – Distribution du papange (*Circus maillardi*) à la Réunion : résultats préliminaires et proposition méthodologique. *Le Taille-Vent* : **3-6**.
- SIMMONS R.E., 2000. – *Harriers of the world: their behaviour and ecology*. Oxford University Press, Oxford.
- STRASBERG D, ROUGET M, RICHARDSON DM, BARET S, DUPONT J & COWLING RM., 2005. An assessment of habitat diversity, transformation and threats to biodiversity on Reunion Island (Mascarene Islands, Indian Ocean) as a basis for conservation planning. *Biodiversity & Conservation*, **14**: 3015-3032.
-